

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 10 avril 2018  
CO 062 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT (départ 22h50), Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Guy AUBERT, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Raphaël GAGNEUR Bernard DODANE, Josiane SCARABOTTO, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Christelle MORBOIS, Catherine CATHEZOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Gilles BEDER à Michel FRANCONY, Guy DAVID à Jacques FAIVRE, Cyril ACCARD GUILLOIS à Bernard BRUNEL, Eric TOURNEUR à Colette GIRARD, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Pascal DROGREY à Roger GROS, Dominique PELLIN à René GUINERET, Sébastien JACQUES à Véronique LAMBERT, Claudine ROUEFF à Patrice VILLALONGA, soit 10 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, Florent GAILLARD à Guy AUBERT, Marie-Ange CAPRON à Josiane SCARABOTTO, soit 3 voix délibératives à des Suppléants.

Assistait à titre consultatif : Antoine MARCELIN, Pascal BONVALOT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Philippe BRUNIAUX, Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Frédéric LAMBERT, Jean BOYER, Michel BONTEMPS.

Etaient absents : André VIONNET, Rémy VIENNET, André PROST, Gérard BOUDIER, Jean-Baptiste MERILLOT, Nelly BUYS, Philippe RIOU, Hubert MOTTET, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Bernard LAUBIER, Gérard MATHIEU.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis DUFOUR.

Convocation faite le : 29 mars 2018

**Objet : Réponse à l'appel à projet régional sur l'alimentation 2018.**

Différentes lois (loi du 27/07/2010 pour la modernisation de l'agriculture et de la pêche et loi du 13/10/2014 d'avenir pour l'agriculture, la pêche et la forêt) ont élevé l'alimentation au rang de politique publique avec un souci d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine et diversifiée.

L'état de santé et le bien-être de la population sont en effet profondément conditionnés par l'alimentation. Ainsi il importe de transmettre aux jeunes générations, le plus tôt possible, des habitudes et comportements alimentaires permettant de préserver leur santé, de protéger notre modèle alimentaire et la richesse de la gastronomie française et de réduire son impact sur l'environnement. La communauté de communes Cœur du Jura gère en direct un restaurant scolaire et 9 accueils de loisirs. Dans le but de sensibiliser les enfants et leurs familles à une alimentation diversifiée, raisonnée et de saison, nous proposons la mise en place d'une action « Faire pousser pour mieux grandir » qui consiste en la création d'espaces de jardins potagers dans des lieux publics ciblés. Il s'agira de grands bacs en bois remplis de terre pour permettre à tous les publics et principalement aux enfants du territoire de s'impliquer dans le projet (enfants, personnes à mobilité réduite, personnes âgées...)

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 10 avril 2018  
**CO 062 DE (SUITE)**

Page 2/2

**Objet : Réponse à l'appel à projet régional sur l'alimentation 2018.**

Au nombre de trois, ces lieux sécurisés situés sur le trajet et à proximité d'écoles, lieux de restauration collective, collèges, accueils de loisirs, vont permettre de valoriser les produits de notre agriculture proche et de respecter le travail des producteurs, des agents de restauration, de faire connaître les circuits-courts, la temporalité et le rythme des saisons auprès de la jeunesse du territoire.

Il ne sera là pas question de produire pour consommer les produits en restauration collective mais de garantir une approche éducative en créant des espaces symboliques pouvant accueillir 20 à 30 enfants petits cultivateurs, sur chaque site.

La proximité avec les écoles et les accueils de loisirs périscolaires vont permettre la mise en place d'activités quotidiennes autour du jardin et des légumes en général dans le cadre des animations périscolaires et sur le temps scolaire avec les enseignants.

Le coût total du projet s'élève à 15 900 € financé de la manière suivante :

Participation : 6 750 €	Subvention DRAAF/ADEME : 9 150 €
-------------------------	----------------------------------

VU l'avis favorable de la Commission Enfance / Jeunesse du 29 mars 2018 ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 72 voix pour et 3 abstentions,

1 / VALIDE la mise en œuvre du projet « Faire pousser pour mieux grandir » sous réserve de l'obtention de subventions ;

2 / VALIDE la participation financière de la Communauté de Communes à hauteur de 6 750 € ;

3 / AUTORISE le Président à signer le dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets PRALIM et tout document afférent au projet ;

4 / AUTORISE le Président à solliciter si besoin d'autres aides pour la mise en œuvre du projet.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président

Michel FRANCONY

